

Syndicat d'initiative du
Pays de Cadours
13 rue d'Essling
31480 Cadours
Tel : 05.62.13.74.00
Fax : 05.61.85.08.87
mail : syndicadours@orange.fr

Règlement de la Ronde des Peintres

A l'occasion de la fête de l'ail, le syndicat d'Initiative du pays de Cadours organise un concours gratuit de peintres amateurs, ouvert à tous les âges, sur le Canton de Cadours : horaire libre dans la plage du samedi 30/08/08 9h au dimanche 31/08/08 à 12h.

Cette année, le thème sera « ? » : il faut qu'un élément quelconque dans le tableau rappelle le thème et qu'il soit utilisé par la technique de peinture ; cet élément pouvant être rapporté de n'importe quelle façon dans l'œuvre par la technique de peinture demandée. L'artiste peut se poster où il veut, mais seulement dans le canton de Cadours.

Le SI se réserve le droit de refuser les œuvres qui porteraient atteinte à la morale et à la pudeur.

Le concours est ouvert à toutes les techniques de peinture (gouache, aquarelle, acrylique, huile).
Le support artistique (la toile) sera fourni par le syndicat d'initiative.

- Les concurrents doivent tout d'abord se présenter au Syndicat d'Initiative de Cadours (13 rue d'Essling, près du monument aux morts) pour faire valider leur support (numéro - date – tampon). Les œuvres seront signées après la remise des prix pour conserver leur anonymat jusqu'à la délibération du Jury. Seuls les supports visés à l'inscription seront pris en compte.
- Si le candidat a été lauréat deux années consécutives, il devra passer une année avant de se présenter ou se présenter dans une autre catégorie.
- Les concurrents, en signant ce règlement, certifient être amateur.
- Les toiles seront exposées au Syndicat d'Initiative le dimanche jusqu'au 1^{er} octobre à l'exception du 1^{er} prix qui reste la propriété du Syndicat d'Initiative
- A 16h30, La remise des prix aura lieu suivie d'un pot offert à l'ensemble des concurrents.

1° prix : 150 €
2° prix : 125 €
3° prix : 100 €

Aucune contestation ne pourra être reçue.

Nom :

.....

Adresse : Tél :

.....

Date :

Signature (précédée de « bon pour acceptation du règlement »)